

# SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

## Délibération du Conseil de Communauté

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 52  
Membres absents : 26  
Procurations : 13

#### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1<sup>er</sup> du mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025  
Date de transmission : 07/10/2025  
Date de mise en ligne : 08/10/2025

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 23<sup>ème</sup> QUESTION

### Transports - Avenant n°2 à la convention de complémentarité relative à la ligne interurbaine Saint-Louis/Altkirch (DELIBERATION n° 2025-160)

L'organisation et le fonctionnement de la ligne régulière interurbaine 15 (Altkirch/Saint-Louis) relève de la compétence de la Région depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une convention de complémentarité relative à cette ligne a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2021 entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération.

En effet, cette ligne circulant en partie sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, et la grande majorité des usagers l'empruntant tant en montée qu'en descente sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, la Région Grand Est avait délégué à Saint-Louis Agglomération sa compétence sur cette ligne, dans un souci de simplification et de cohérence territoriale.

Cette délégation de compétence entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération a nécessité la définition des modalités précises de coopération entre les deux autorités organisatrices de transport, dans un esprit d'optimisation des moyens et dans l'intérêt du service public. Une convention a ainsi été signée afin de régler les dispositions juridiques, techniques et financières de cette coopération. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et prendra fin le 31 décembre 2025. Un avenant n°1 a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 afin de rectifier une erreur matérielle sur les intitulés des indices permettant de calculer la formule de révision du montant de la compensation financière versée par la Région Grand Est à Saint-Louis Agglomération

Saint-Louis Agglomération a exprimé sa volonté de ne pas reconduire cette convention de complémentarité à compter de son échéance, soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le coût de cette ligne étant aujourd'hui plus élevé que le montant de la compensation régionale. Elle avait donc exprimé le souhait que la compétence soit reprise par la Région.

Néanmoins, la Région Grand Est ayant renouvelé tous ses marchés au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 7 ans, les deux parties se sont accordées pour prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 août 2029, date de fin des marchés conclus par la Région.

Cet accord donne lieu au présent avenant n°2 dont l'objet est de prolonger la durée de la convention initiale et de réajuster le montant de la participation financière de la Région sur cette ligne, au niveau de son coût réel actuel.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de complémentarité avec la Région Grand Est relative à la ligne Saint-Louis/Altkirch, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de complémentarité avec la Région Grand Est relative à la ligne Saint-Louis/ Altkirch, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté  
- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

